

Année 1968 N° 125 / PR-MJL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 Décembre 1967;
- VU le Décret N°22/PR du 30 Janvier 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire;
- VU le Décret N° 441/PR-SGG du 22 Décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;
- VU la Loi N° 65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la Magistrature Dahoméenne et les textes modificatifs subséquents;
- VU le Décret N°69/PR-MJL du 14 Octobre 1965, portant intégration de Monsieur AYITE Gabriel dans le Corps de la Magistrature Dahoméenne;
- VU le Décret N°525/PR-MJL du 29 Décembre 1966, portant nomination de Monsieur AYITE Gabriel en qualité de Conseiller par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou;
- VU la Loi N°65-3 du 20 Avril 1965 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature;
- SUR proposition du Gardes des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation;
- APRES avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 19 Avril 1968 ;
- Le Conseil des Ministres entendu;

△) E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur AYITE Gabriel, Magistrat du 3ème grade 4ème échelon, précédemment Conseiller par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou est nommé Juge au Tribunal de Première Instance de Ouidah.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Finances, des Affaires Economique et du Plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui prendra effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

AMPLIATIONS

PR	5	Par le Président de la
CS	5	République
MJL.....	10	Le Chef du Gouvernement
Ministres	12	Provisoire,
SGG	4	
CF	2	
Trésor ...	1	
P.G.	2	
PCA	2	Chef de Bataillon
PR-Ouidah	2	Maurice KOUANDETE
Comptabilité		
(solde)	1	Le Garde des Sceaux,
JORD	1	Ministre de la Justice et
Intéressé	1	de la Législation,
C.S.M.....	2	

Fait à COTONOU, le 25 Avril 1968

Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

POUR Le Ministre des Finances,
des Affaires Economiques et du Pl.
absent